



Commune de BROCHON

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 À 19H30**

Date de convocation : 07 novembre

PRÉSENTS : MMES Fabienne QUETIGNY, Patricia LIEBAUT, Martine POTOT, Véronique BARDET. MM. Dominique DUPONT, Philippe SOVCIK, Denis DERREZ, Claude REMY, Florent MARCHAND, Mathieu ANDRE, Charles-Henri FRANÇOIS, Olivier GAUGRY.

ABSENTES AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Brigitte BERTHAUD à Monsieur Dominique DUPONT. Madame Martine FILLOD à Madame Martine POTOT.

ABSENT : Monsieur Pierre GONZALEZ

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine POTOT

Début de séance : 19h30

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Décision modificative n°3.**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre 2019 :

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 15 octobre 2019, à l'unanimité.

2- Attribution marché public - Restructuration et mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque :

Délibération n°59-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché concernant la restructuration et la mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée : le coût de l'avant-projet définitif regroupant 9 lots, était estimé à un montant total de 545 179.13 € HT.

Cette consultation a été lancée le 21 juin 2019, pour une remise des offres fixée au 22 juillet 2019 à 12h00. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Lot n°2 Démolition-Maçonnerie a été déclaré infructueux faute d'offre reçue. Une nouvelle consultation a donc été lancée pour ce lot le 18 septembre 2019, pour une remise des offres fixée au 09 octobre 2019 à 12h00.

La consultation comprenait les 9 lots suivants:

Lot	Désignation
1	Désamiantage
2	Démolition-Maçonnerie
3	Menuiserie Bois
4	Plâtrerie
5	Carrelage-Faïence
6	Peinture
7	Plafonds suspendus
8	Chauffage-Ventilation-Plomberie
9	Électricité

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection :

- le 22 juillet 2019 à 18h00 après le premier avis d'appel public à concurrence comprenant l'intégralité des lots 1 à 9.
- le 09 octobre 2019 à 18h00 après l'avis d'appel public à concurrence concernant le Lot n°2 Démolition-Maçonnerie; déclaré infructueux faute d'offre reçue lors de la première consultation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres, établi par le Maître d'œuvre; Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Désamiantage	SARL SNDRA ZAC de Valentin 25048 BESANCON CEDEX	13 083.00 €
2	Démolition-Maçonnerie	SARL ROMERO 3, rue en Mont Vaux 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR	158 000.00 €
3	Menuiserie Bois	SARL Espace Menuiserie Route Départementale 9 21540 CHEVANNAY	125 299.00 €
4	Plâtrerie	SAS NOIREAUT Avenue de la Gare - Layer 21910 SAULON-LA-CHAPELLE	68 113.53 €
5	Carrelage-Faïence	SARL PASCUAL 6, rue des Artisans 21800 QUETIGNY	14 500.00 €
6	Peinture	SAS les Peintures Réunies 22, avenue du Général de Gaulle 57600 FORBACH	25 747.70 €
7	Plafonds suspendus	Sté FC BAT 291, rue Centre Arco 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE	7 365.50 €
8	Chauffage-Ventilation-Plomberie	SAS KLEIN 26, rue Professeur Louis Neel 21600 LONGVIC	93 000.00 €
9	Électricité	EURL CRETIN Entreprise Générale d'Electricité 21, rue René Coty 21000 DIJON	48 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres; dont le montant total est de 553 108.73 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer l'ensemble du marché et à signer toutes les pièces et avenants se rapportant à ce dossier.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2019 et seront reportés au budget 2020.

3- Convention de mise à disposition d'un terrain privé pour la mise en place d'un espace tri et modalités d'exploitation du site :

Délibération n°60-2019

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'élaborer une nouvelle convention, pour fixer les conditions relatives à la mise à disposition de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, d'un terrain appartenant à la société GEVREDIS et destiné à recevoir un « Espace Tri », géré par la Communauté de Communes ainsi que par la commune de Brochon. Cette convention va annuler et remplacer celle signée le 24 novembre 2008.

Monsieur le Maire précise que la commune de Brochon s'engage à procéder au nettoyage de cet emplacement une fois par semaine, le jeudi ou le vendredi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette nouvelle convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

4- Décision modificative n°3 :

Délibération n°61-2019

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative, pour pouvoir mettre en paiement la facture de la commune de Chamboeuf, concernant l'entretien et la réfection de tronçons de routes forestières.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041483 (204) : Projets d'infrastructures	6 579.00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	- 6 579.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette décision modificative.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Prochain Conseil municipal le 12 décembre 2019 à 18h30

Fin de séance : 20h15